



**Enquête Publique ICPE Orange Mainvilliers-Amilly**  
**Mémoire de réponse aux observations du Procès-Verbal daté du 06 Juin 2018**

Le 11 Juin 2018

**Environnement :**

1. Cette réflexion pose la question du financement (par qui ?) ainsi que celle du cadencement de ces aménagements routiers : avant, pendant, ou après le début des travaux d'ORANGE ?
2. Les fouilles archéologiques préventives et les sondages de sols ont-ils été faits à ce jour ? Une conversation du C.E. avec M. le maire d'Amilly a peut-être été mal interprétée, laissant croire à un travail encore en cours ?
3. Les nuisances de bruit, de poussière et de trafic pendant les travaux ont-elles été prises suffisamment en compte ?
4. Les aménagements paysagés décrits dans le dossier seront-ils menés de pair ?

**Réponses d'Orange :**

1. Les aménagements routiers sont financés par Chartres Aménagement. L'aménagement des voiries sera réalisé selon le cadencement ci-dessous défini par Chartres Aménagement, en concertation avec notre prévision d'avancement de travaux.

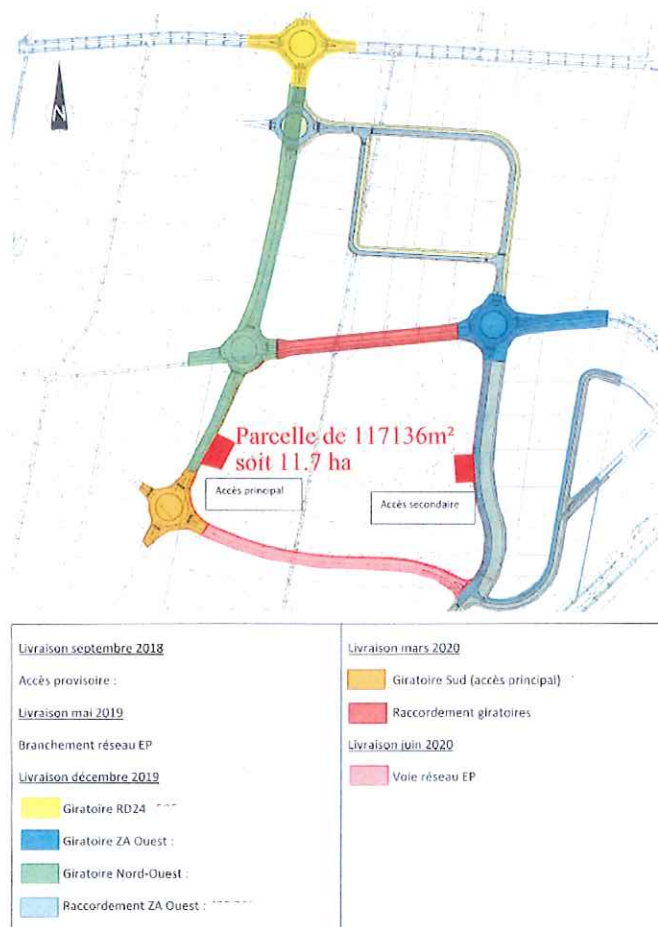
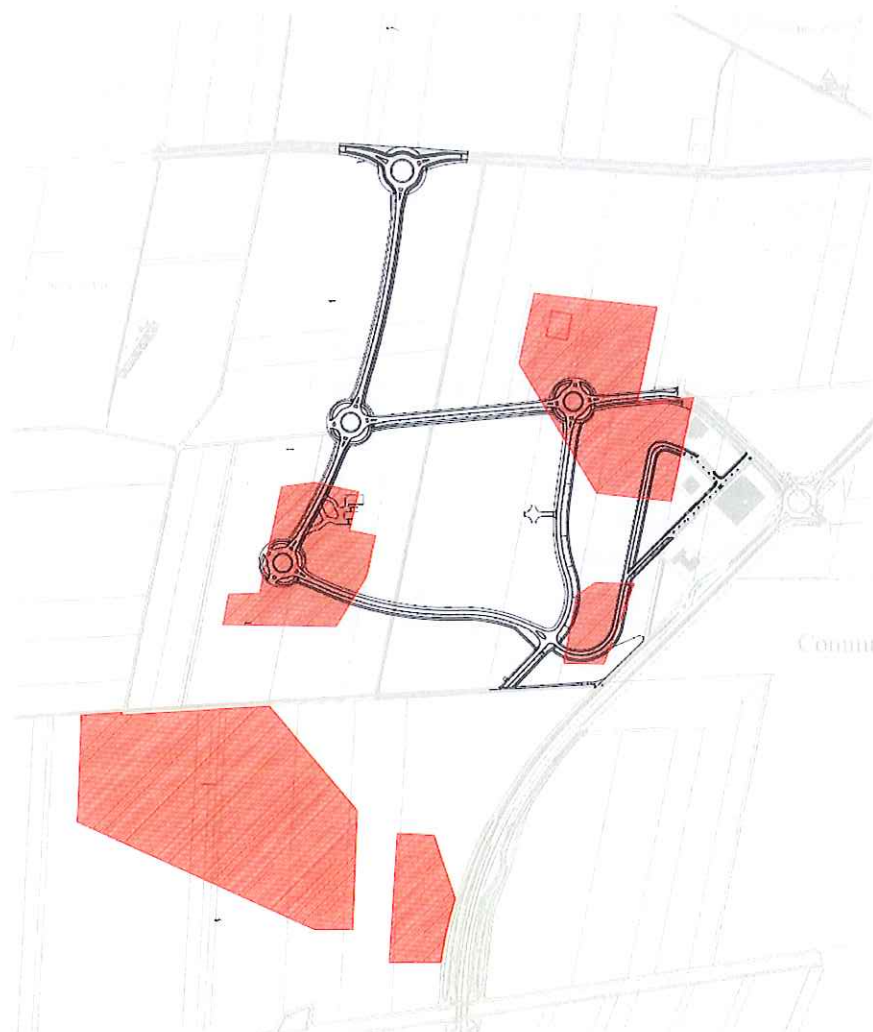


Fig. 1 : Plan et cadencement des travaux de voiries

2. Les fouilles archéologiques auront lieu entre septembre 2018 et fin décembre 2018. Ces fouilles auront lieu en même temps que le début de nos travaux prévu à l'automne 2018. Naturellement, nous prendrons toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer que l'on ne perturbe pas le bon déroulement des fouilles (mise en place de clôtures pour séparer les chantiers par exemple). Le plan ci-dessous fourni par le Service Régional d'Archéologie montre que l'emprise des fouilles sur notre terrain est extrêmement limitée.



*Fig. 2 : Plan Fouilles Archéologiques*

3. Les nuisances de bruit, de poussière et de trafic pendant les travaux seront prises en compte et limitées. Pour cela, nous ne sélectionnons que des entreprises qui adopteront une charte « chantier vert » qui intègre ces éléments. Ainsi, à titre d'exemple, les abords seront régulièrement nettoyés, les roues des engins seront lavées aussi souvent que nécessaire et les travaux n'auront lieu qu'en heures ouvrables avec des équipements et engins conformes aux normes de bruit admissibles.
4. Pour une cohérence globale avec les aménagements paysagers prévus par la ZAC, notre architecte a travaillé en concertation avec celui de la ZAC qui a validé notamment le choix des espèces qui seront utilisées sur notre terrain. La jachère prévue sur la réserve foncière a fait



l'objet d'une étude particulière (cf. prescriptions paysagères figurant sur la réponse aux recommandations de l'Autorité environnementale (pages 15 à 21)).  
Nos abords paysagers seront réalisés en fin de chantier.

Calendrier :

5. *Dans quel délai le site sera-t-il en exploitation ?*
6. *La mise en place de la fibre optique manquante pour relier le Data Center de Val-de-Rueil sera-t-elle effectuée parallèlement ?*

Réponses d'Orange :

5. Nous prévoyons un début d'exploitation pour juillet 2020. Néanmoins, les premiers essais des équipements techniques (ventillation, groupes électrogènes,...) débiteront au second trimestre 2020.
6. Le projet nécessitera 3 adductions fibre, afin d'offrir la plus haute résilience aux pannes et incidents qui surviendraient sur l'un des sites. Fort de notre réseau Fibre, maillé sur le territoire, ces 3 adductions ne nécessiteront qu'une cinquantaine de km de tranchées nouvelles, le reste des parcours (environ 70 km) utilisant des conduites déjà existantes. Les nouvelles tranchées seront réalisées exclusivement sous voirie ou accotement, et font bien évidemment toutes l'objet de déclarations ou demandes d'autorisation (DP et DICT par exemple). Elles ne traverseront aucun milieu sensible.

Les premiers travaux de génie civil débiteront en juillet 2018 pour se terminer au premier semestre 2019. Sur les abords de la ZAC, ces travaux seront coordonnés avec les travaux de voirie de Chartres Aménagement, afin de minimiser les dérangements.



**Effet « miroir » :**

*Il semble utile de développer cette notion concernant le stockage de données ;*

- 7. La finalité est-elle bien de pouvoir stocker par sécurité dans 2 lieux distincts, ni trop éloignés, ni trop près des données informatiques particulièrement importantes en guise de sauvegarde ?*
- 8. Archivage au fil de l'eau et calculs en temps réel ? de façon systématique ou à la demande ?*
- 9. Ainsi choix entre sécurité et pérennité totale ou partielle ?*
- 10. Enoncé des travaux propres à la liaison par fibre optique avec le Data Center Normandie/Orange.*

**Réponses globale d'Orange :**

7. -8. -9. Le « mirroring » ou « répllication de données » est un service qu'Orange propose afin d'offrir la plus haute garantie en terme de continuité de service et de sauvegarde de données. Ainsi, avec cette option, les données ou les applications sont dupliquées en continu sur les deux datacenters. S'il advenait que l'un ou l'autre des datacenters était hors service , quelle qu'en soit la cause, alors, le service serait rendu sans aucun délai perceptible, par le deuxième DataCenter.  
Avec ce mirroring, Orange assurera la pérennité des données qu'on lui confie.
10. Comme évoqué en réponse à la question 6, nous allons procéder à des travaux de génie civil pour créer les nouvelles artères de Fibre optique. Classiquement, ces travaux sont réalisés par utilisation de trancheuses (dans environ 2/3 des cas), ou par utilisation de mini-pelles, en technique de tranchées étroites de 30 cm (dans environ 1/3 des cas). Ces travaux sont menés par des entreprises spécialisées, et sont précédées des autorisations administratives indispensables.

**Sécurité de l'exploitation :**

- 11. Indiquer les délais en minutes, secondes ou fractions de secondes de réaction en cas de panne (notamment électrique), départ de feu, malveillance.*

**Réponse d'Orange :**

11. En cas de coupure d'alimentation du réseau électrique (SYNELVA), l'alimentation des serveurs est assurée pendant environ 10 minutes par le couple batteries-onduleurs. Ce délai est suffisant pour permettre le démarrage automatique des groupes électrogènes de secours et leur synchronisation en phase. En parallèle, les équipes de maintenance se rendent dans le local du groupe électrogène pour contrôler le bon fonctionnement des installations.

En cas de départ de feu, les dispositifs suivants sont prévus :

- a) Le système de double détection incendie, haute sensibilité, alerte le PCSI.
- b) La présence de SSIAP sur le site, 24h/24 et 365 jours par an, permet une intervention dans les locaux concernés en moins de 3 minutes.
- c) Les SSIAP sont formés pour assurer la levée de doute et/ou l'activation du système d'extinction par brouillard d'eau haute pression (BEHP).
- d) L'intervention des pompiers du SDIS 28 se fait en moins de 12 minutes.

A noter que sur les 6 années d'exploitation de Val de Reuil nous n'avons connu qu'un seul déclenchement du système de détection incendie et aucune intervention des pompiers.

Le site disposera d'un accès hautement sécurisé permettant de se prémunir contre les actes de malveillance. Une double clôture de 2,50m ceinturera le site.

Pour pénétrer dans l'enceinte du site, il sera obligatoire de se présenter au poste de gardiennage (PCS), occupé 24h/24. Puis, après autorisation, il faudra traverser le sas véhicules ou le sas piéton. L'ensemble des locaux du data center ne seront accessibles qu'après 3 niveaux de badge sécurité (norme de sûreté américaine ISAE 3402)

La détection anti intrusion se fera via un réseau de caméras et notamment de caméras thermiques. Dès lors qu'une intrusion sera détectée, les agents de sécurité auront pour consigne d'appeler immédiatement la police tout en suivant l'intrus grâce aux caméras qui seront présentes sur le site.

*Consultations du dossier sur Internet :*

*12. Serait-il possible de connaître le nombre de simples consultations du dossier publié sur le Net ?*

Réponse d'Orange

12. Orange n'a pas accès à ces données, elles appartiennent au propriétaire du site internet.

*Affichage sur site et dans les mairies concernées :*

*13. Un constat d'huissier a-t-il été effectué ?*

*14. Si oui le fournir rapidement pour qu'il soit joint au rapport*

Réponse d'Orange

13. / 14. Un huissier s'est rendu sur place aux dates suivantes pour constater la conformité de l'affichage (les contats sont joints à ce mémoire) :

- le 18 avril 2018
- le 4 mai 2018
- le 11 mai 2018
- le 17 mai 2018





**ATOUT HUISSIER**

Éric GODFRIN & Julie BOUVIER  
Huissiers de justice associés

# PROCES VERBAL D'AFFICHAGE

**SELARL ATOUT HUISSIER GODFRIN, BOUVIER et Associés**  
**Huissiers de Justice Associés**

30, boulevard Collier Bordier VOVES  
BP 20013 28150 LES VILLAGES VOVEENS

**Tel. 02 37 99 10 18**

Constat. 02 37 99 05 56

Fax. 02 37 99 13.95

Email [atouthuissier@gmail.com](mailto:atouthuissier@gmail.com)

[www.rcc28.com](http://www.rcc28.com)

RG

**SELARL ATOUT HUISSIER GODFRIN, BOUVIER**  
*et Associés Huissiers de Justice Associés*

30, Boulevard Collier-Bordier VOVES  
BP 20013 – 28150 LES VILLAGES VOVEENS

☎ 02.37.99.05.56 - 📠 02.37.99.13.95

✉ atouthuissier@gmail.com

www.rcc28.com

|| **COPIE** ||



## PROCES-VERBAL D’AFFICHAGE

**L’AN DEUX-MILLE-DIX-HUIT ET LE DIX-SEPT AVRIL ET LE DIX HUIT AVRIL**

**A LA DEMANDE DE :**

La société ETH TELECOM dont le siège social est ZA des 4 Nations 4 rue Jean Mermoz  
44360 VIGNEUX DE BRETAGNE

Agissant pour le compte de la société ORANGE, 78 rue Olivier de Serres – PARIS 15

Poursuites et diligences de ses représentants y domiciliés es qualité.

**LEQUEL ME DECLARE :**

Que sa société a fait procéder à l’affichage d’avis d’enquête publique suite à une demande d’autorisation d’exploiter un data center 2020 constitué de 3 bâtiments, dans le respect des formalités requises selon les articles R129-9 et R123-11 du code de l’environnement et l’arrêté du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l’affichage de l’avis d’enquête publique mentionné à l’article R123-11 du code de l’environnement.



Que la dite enquête publique va se tenir du 2 mai 2018 au 1<sup>er</sup> juin 2018.

Qu'il y a lieu de constater le dit affichage tant sur site qu'en mairie.

**DEFERANT A CETTE REQUISITION :**

Je, Maître Éric GODFRIN, Huissier de Justice Associé, à VOVES, 30 Boulevard Collier-Bordier 28150 LES VILLAGES VOVEENS, me suis rendu sur place ce jour.

**CONSTATATIONS :**

<b>AFFICHAGE SUR SITE</b>
---------------------------

Les panneaux d'affichage se trouvant sur les sites et chemins d'accès sont de format A2 et comportent le titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » en caractères gras majuscules d'au moins 2 centimètres de hauteur, et les informations visées à l'article R123-9 du code de l'environnement en caractères noirs sur fond jaune, panneaux rigides, visibles et lisibles de la voie publique.

Rue du Gro Harlem Brundtland (MAINVILLIERS 28300), face au débouché de la rue Paul Emile Victor, je constate la présence d'un panneau d'affichage de format A2, bien visible et lisible de la voie publique (photos 1 à 3).

photo 1



photo 2



RG

photo 3



Toujours sur la Rue du Gro Harlem Brundtland, au fond de l'impasse au niveau du rond-point, je constate la présence d'un autre panneau d'affichage (photos 4, 5).

photo 4



RG

photo 5



**LE DIX HUIT AVRIL DEUX MILLE DIX HUIT**

**AFFICHAGE EN MAIRIE**

J'ai constaté au niveau des affichages publics de la mairie de MAINVILLIERS que le panneau est de format A2 visible et lisible de la voie publique.

Le panneau comporte le titre « avis d'enquête publique » en caractères gras majuscules d'au moins 2 centimètres de hauteur et les informations visées à l'article R 123-9 du code de l'environnement en caractères noirs sur fond jaune.

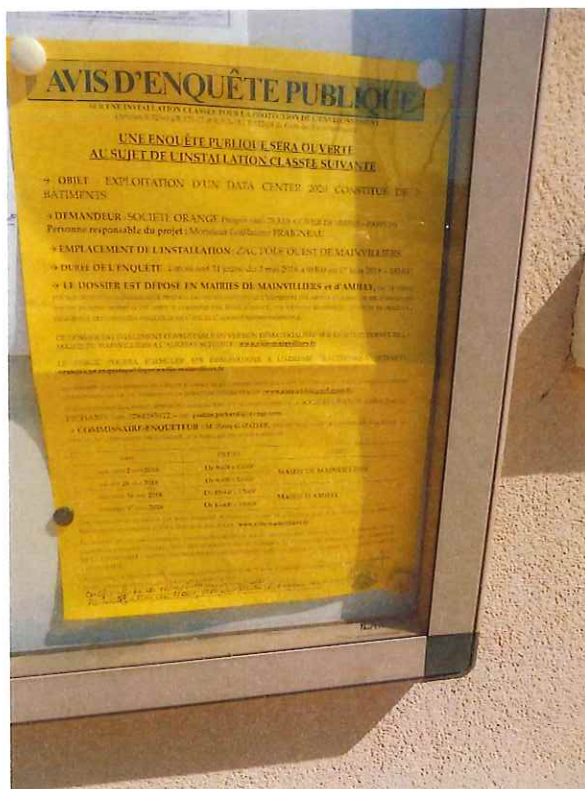


Il se trouve à l'extérieur de la mairie sur le panneau d'affichage (photos 6, 7).

photo 6



photo 7



RG

EN CONSEQUENCE, J'AI DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL  
D'AFFICHAGE POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT

**COUT ACTE**  
**Décret 96-1080 du 12.12.1996**

SCT	7,67
art.16	113,26
	-----
H.T.	120,93
Tva 20%	24,18
Taxe	14,89
	-----
T.T.C	160,00

Maître Eric GODFRIN  
Huissier de Justice





**ATOUT HUISSIER**

Éric GODFRIN ■ Julie BOUVIER  
Huissiers de justice associés

# PROCES VERBAL D'AFFICHAGE

**SELARL ATOUT HUISSIER GODFRIN, BOUVIER et Associés**  
**Huissiers de Justice Associés**

30, boulevard Collier Bordier VOVES  
BP 20013 28150 LES VILLAGES VOVEENS

Tel. 02 37 99 10 18

Constat. 02 37 99 05 56

Fax. 02 37 99 13.95

Email [atouthuissier@gmail.com](mailto:atouthuissier@gmail.com)

[www.rcc28.com](http://www.rcc28.com)

RG

**SELARL ATOUT HUISSIER GODFRIN, BOUVIER**  
*et Associés Huissiers de Justice Associés*

30, Boulevard Collier-Bordier VOVES  
BP 20013 – 28150 LES VILLAGES VOVEENS

☎ 02.37.99.05.56 - 📠 02.37.99.13.95

✉ atouthuissier@gmail.com

www.rcc28.com

|| **COPIE** ||



## PROCES-VERBAL D’AFFICHAGE

**L’AN DEUX-MILLE-DIX-HUIT ET LE QUATRE MAI**

**A LA DEMANDE DE :**

**La société ETH TELECOM** dont le siège social est ZA des 4 Nations 4 rue Jean Mermoz 44360 VIGNEUX DE BRETAGNE

Agissant pour le compte de la société ORANGE,

Poursuites et diligences de ses représentants y domiciliés es qualité.

**LAQUELLE ME DECLARE :**

Que sa société a fait procéder à l’affichage d’un avis d’enquête publique suite à une demande d’autorisation d’exploiter un data center 2020 constitué de 3 bâtiments, dans le respect des formalités requises selon les articles R129-9 et R123-11 du code de l’environnement et l’arrêté du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l’affichage de l’avis d’enquête publique mentionné à l’article R123-11 du code de l’environnement.



Que la dite enquête publique va se tenir du 2 mai 2018 au 1<sup>er</sup> juin 2018.

Qu'il y a lieu de constater le dit affichage tant sur site qu'en mairie.

Qu'un premier procès-verbal de constat a été dressé par Maître Éric GODFRIN, en date des 17 avril et 18 avril 2018.

**DEFERANT A CETTE REQUISITION :**

Je, Mademoiselle Pauline ANDRIEU, Clerc habilitée aux constats près la SELARL ATOUT HUISSIER, GODFRIN, BOUVIER et associés, Huissiers de Justice Associés, à VOVES, 30 Boulevard Collier-Bordier 28150 LES VILLAGES VOVEENS, B.P. 20013, me suis rendue sur place ce jour.

***CONSTATATIONS***

**AFFICHAGE SUR SITE**

Les panneaux d'affichage se trouvant sur les sites et chemins d'accès sont de format A2 et comportent le titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » en caractères gras majuscules d'au moins 2 centimètres de hauteur, et les informations visées à l'article R123-9 du code de l'environnement en caractères noirs sur fond jaune, panneaux rigides, visibles et lisibles de la voie publique.

Rue du Gro Harlem Brundtland (MAINVILLIERS 28300), face au débouché de la rue Paul Emile Victor, je constate la présence d'un panneau d'affichage de format A2, bien visible et lisible de la voie publique (photos 1 à 3).

Photo 1

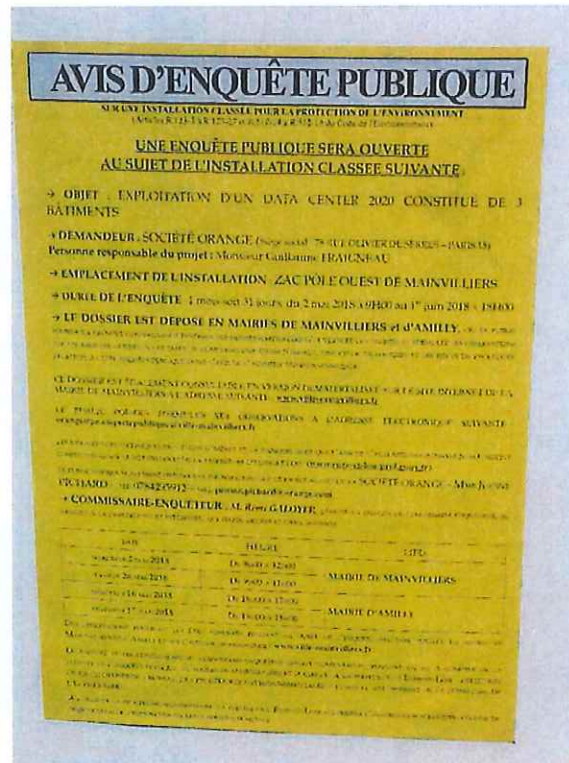


Photo 2



RG

Photo 3



Toujours sur la Rue du Gro Harlem Brundtland, au fond de l'impasse au niveau du rond-point, je constate la présence d'un autre panneau d'affichage (photos 4, 5).

Photo 4



RG





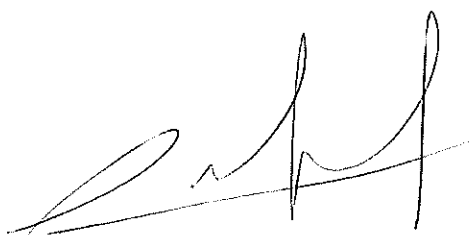




EN CONSEQUENCE, J'AI DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL  
D'AFFICHAGE POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT

**Mademoiselle Pauline ANDRIEU**  
Clerc habilitée aux constats

**Maître Éric GODFRIN**  
Huissier de Justice




Coût de l'acte  
Arrêté du 26 février 2016

Emolument	113.26
Frais de déplacement A 444-48 C.com	7,67
<b>TOTAL HT</b>	<b>120.93</b>
TVA	24.18
Taxe forfaitaire Art 302 bis Y CGI	14,89
<b>TOTAL TTC</b>	<b>160.00</b>



**ATOUT HUISSIER**

Éric GODFRIN ■ Julie BOUVIER  
Huissiers de justice associés

# PROCES VERBAL D'AFFICHAGE

**SELARL ATOUT HUISSIER GODFRIN, BOUVIER et Associés**  
**Huissiers de Justice Associés**

30, boulevard Collier Bordier VOVES  
BP 20013 28150 LES VILLAGES VOVEENS

Tel. 02 37 99 10 18

Constat. 02 37 99 05 56

Fax. 02 37 99 13.95

Email [atouthuissier@gmail.com](mailto:atouthuissier@gmail.com)

[www.rcc28.com](http://www.rcc28.com)

RG

**SELARL ATOUT HUISSIER GODFRIN, BOUVIER**  
*et Associés Huissiers de Justice Associés*

30, Boulevard Collier-Bordier VOVES  
BP 20013 – 28150 LES VILLAGES VOVEENS

☎ 02.37.99.05.56 - 📠 02.37.99.13.95

✉ atouthuissier@gmail.com

www.rcc28.com

||COPIE||



## PROCES-VERBAL D’AFFICHAGE

**L’AN DEUX-MILLE-DIX-HUIT ET LE ONZE MAI**

**A LA DEMANDE DE :**

**La société ETH TELECOM** dont le siège social est ZA des 4 Nations 4 rue Jean Mermoz 44360 VIGNEUX DE BRETAGNE

Agissant pour le compte de la société ORANGE,

Poursuites et diligences de ses représentants y domiciliés es qualité.

**LAQUELLE ME DECLARE :**

Que sa société a fait procéder à l’affichage d’un avis d’enquête publique suite à une demande d’autorisation d’exploiter un data center 2020 constitué de 3 bâtiments, dans le respect des formalités requises selon les articles R129-9 et R123-11 du code de l’environnement et l’arrêté du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l’affichage de l’avis d’enquête publique mentionné à l’article R123-11 du code de l’environnement.



Que la dite enquête publique va se tenir du 2 mai 2018 au 1<sup>er</sup> juin 2018.

Qu'il y a lieu de constater le dit affichage tant sur site qu'en mairie.

Qu'un premier procès-verbal de constat a été dressé par Maître Éric GODFRIN, en date des 17 avril et 18 avril 2018.

Qu'un second passage a eu lieu le 04/05/18 pour constater la continuité de cet affichage par Mademoiselle Pauline ANDRIEU, Clerc Habilitée aux constats.

**DEFERANT A CETTE REQUISITION :**

Je, Maître Anne-Sophie LABBE , Huissier de Justice salariée, à VOVES, 30 Boulevard Collier-Bordier 28150 LES VILLAGES VOVEENS, me suis rendue sur place ce jour.

**CONSTATATIONS :**

<b>AFFICHAGE SUR SITE</b>
---------------------------

Les panneaux d'affichage se trouvant sur les sites et chemins d'accès sont de format A2 et comportent le titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » en caractères gras majuscules d'au moins 2 centimètres de hauteur, et les informations visées à l'article R123-9 du code de l'environnement en caractères noirs sur fond jaune, panneaux rigides, visibles et lisibles de la voie publique.

Rue du Gro Harlem Brundtland (MAINVILLIERS 28300), face au débouché de la rue Paul Emile Victor, je constate la présence d'un panneau d'affichage de format A2, bien visible et lisible de la voie publique.





Toujours sur la Rue du Gro Harlem Brundtland, au fond de l'impasse au niveau du rond-point, je constate la présence d'un autre panneau d'affichage.



RG







## AFFICHAGE EN MAIRIE

Je me suis ensuite transportée à la Mairie de MAINVILLIERS (28300) – Place du marché.

J'ai constaté au niveau des affichages publics de la mairie que le panneau est de format A2 visible et lisible de la voie publique.

Le panneau comporte le titre « avis d'enquête publique » en caractères gras majuscules d'au moins 2 centimètres de hauteur et les informations visées à l'article R 123-9 du code de l'environnement en caractères noirs sur fond jaune.

Il se trouve à l'extérieur de la mairie sur le panneau d'affichage.





EN CONSEQUENCE, J'AI DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL  
D'AFFICHAGE POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT

**COUT ACTE**  
**Arrêté du 26 Février 2016**

<b>Frais déplacement</b>	
A.444-48 C.com	7,67
<b>Emolument</b>	<b>113,26</b>
	-----
<b>H.T.</b>	<b>120,93</b>
<b>Tva 20%</b>	<b>24,18</b>
<b>Taxe Forfaitaire</b>	
<b>art.302 bis Y CGI</b>	<b>14,89</b>
	-----
<b>Coût de l'acte</b>	<b>160,00</b>

Maître Anne-Sophie LABBE  
Huissier de Justice salariée





**ATOUT HUISSIER**

Éric GODFRIN ■ Julie BOUVIER  
Huissiers de justice associés

# PROCES VERBAL D'AFFICHAGE

**SELARL ATOUT HUISSIER GODFRIN, BOUVIER et Associés**  
**Huissiers de Justice Associés**

30, boulevard Collier Bordier VOVES  
BP 20013 28150 LES VILLAGES VOVEENS

**Tel. 02 37 99 10 18**

Constat. 02 37 99 05 56

Fax. 02 37 99 13.95

Email [atouthuissier@gmail.com](mailto:atouthuissier@gmail.com)

[www.rcc28.com](http://www.rcc28.com)



**SELARL ATOUT HUISSIER GODFRIN, BOUVIER**  
*et Associés Huissiers de Justice Associés*

30, Boulevard Collier-Bordier VOVES  
BP 20013 – 28150 LES VILLAGES VOVEENS

☎ 02.37.99.05.56 - 📠 02.37.99.13.95

✉ atouthuissier@gmail.com

www.rcc28.com

||COPIE||



## PROCES-VERBAL D’AFFICHAGE

**L’AN DEUX-MILLE-DIX-HUIT et le DIX-SEPT MAI**

**A LA DEMANDE DE :**

**La société ETH TELECOM** dont le siège social est ZA des 4 Nations 4 rue Jean Mermoz 44360 VIGNEUX DE BRETAGNE

Agissant pour le compte de la société ORANGE,

Poursuites et diligences de ses représentants y domiciliés es qualité.

**LEQUEL ME DECLARE :**

Que sa société a fait procéder à l’affichage d’un avis d’enquête publique suite à une demande d’autorisation d’exploiter un data center 2020 constitué de 3 bâtiments, dans le respect des formalités requises selon les articles R129-9 et R123-11 du code de l’environnement et l’arrêté du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l’affichage de l’avis d’enquête publique mentionné à l’article R123-11 du code de l’environnement.

Que la dite enquête publique va se tenir du 2 mai 2018 au 1<sup>er</sup> juin 2018.

Qu’il y a lieu de constater le dit affichage tant sur site qu’en mairie.

Qu'un premier procès-verbal de constat a été dressé par Maître Éric GODFRIN, en date des 17 avril et 18 avril 2018.

Qu'un passage a également été réalisé par mes soins le 04 mai 2018.

Qu'un passage a également été réalisé par Maître Anne-Sophie LABBE, le 11 mai 2018.

**DEFERANT A CETTE REQUISITION :**

Je, Mademoiselle Pauline ANDRIEU, Clerc habilitée aux constats près la SELARL ATOUT HUISSIER, GODFRIN, BOUVIER et associés, Huissiers de Justice Associés, à VOVES, 30 Boulevard Collier-Bordier 28150 LES VILLAGES VOVEENS, B.P. 20013, me suis rendue sur place ce jour.

***CONSTATATIONS***

**AFFICHAGE SUR SITE**

Les panneaux d'affichage se trouvant sur les sites et chemins d'accès sont de format A2 et comportent le titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » en caractères gras majuscules d'au moins 2 centimètres de hauteur, et les informations visées à l'article R123-9 du code de l'environnement en caractères noirs sur fond jaune, panneaux rigides, visibles et lisibles de la voie publique.

Rue du Gro Harlem Brundtland (MAINVILLIERS 28300), face au débouché de la rue Paul Emile Victor, je constate la présence d'un panneau d'affichage de format A2, bien visible et lisible de la voie publique.



Toujours sur la Rue du Gro Harlem Brundtland, au fond de l'impasse au niveau du rond-point, je constate la présence d'un autre panneau d'affichage.



## AFFICHAGE EN MAIRIE

Je me suis ensuite transportée à la Mairie de MAINVILLIERS (28300) – Place du marché.

J'ai constaté au niveau des affichages publics de la mairie que le panneau est de format A2 visible et lisible de la voie publique.

Le panneau comporte le titre « avis d'enquête publique » en caractères gras majuscules d'au moins 2 centimètres de hauteur et les informations visées à l'article R 123-9 du code de l'environnement en caractères noirs sur fond jaune.

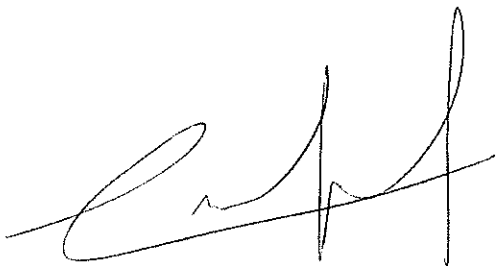
Il se trouve à l'extérieur de la mairie sur le panneau d'affichage.






EN CONSEQUENCE, J'AI DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL  
D'AFFICHAGE POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT

**Mademoiselle Pauline ANDRIEU**  
Clerc habilitée aux constats



**Maître Éric GODFRIN**  
Huissier de Justice



**COUT ACTE**  
**Arrêté du 26 Février 2016**

COUT DE L'ACTE	
Frais déplacement	
A.444-48 C.com	7,67
Emolument	113,26
	-----
H.T.	120,90
Tva 20%	24,18
Taxe Forfaitaire	
art.302 bis Y CGI	14,89
	-----
Coût de l'acte	160,00



**ATOUT HUISSIER**

Éric GODFRIN ■ Julie BOUVIER  
Huissiers de justice associés

# PROCES VERBAL DE CONSTAT

**SELARL ATOUT HUISSIER GODFRIN, BOUVIER et Associés**  
**Huissiers de Justice Associés**

30, boulevard Collier Bordier VOVES  
BP 20013 28150 LES VILLAGES VOVEENS

Tel. **02 37 99 10 18**

Constat. 02 37 99 05 56

Fax. 02 37 99 13.95

Email [atouthuissier@gmail.com](mailto:atouthuissier@gmail.com)

[www.rcc28.com](http://www.rcc28.com)

**SELARL ATOUT HUISSIER GODFRIN, BOUVIER**  
**et Associés *Huissiers de Justice Associés***

30, Boulevard Collier-Bordier VOVES  
BP 20013 – 28150 LES VILLAGES VOVEENS

☎ 02.37.99.05.56 - 📠 02.37.99.13.95

✉ atouthuissier@gmail.com

www.rcc28.com

||**COPIE**||



## PROCES-VERBAL DE CONSTAT

**L'AN DEUX-MILLE-DIX-HUIT et le DIX-SEPT MAI**

**A LA DEMANDE DE :**

**La société ETH TELECOM** dont le siège social est ZA des 4 Nations 4 rue Jean Mermoz 44360 VIGNEUX DE BRETAGNE

Agissant pour le compte de la société ORANGE,

Poursuites et diligences de ses représentants y domiciliés es qualité.

**LAQUELLE ME DECLARE :**

Que la société ORANGE a obtenu un permis de construire par la Mairie de MAINVILLIERS.

Qu'afin de satisfaire aux dispositions légales en la matière, la société ORANGE me requiert afin de constater la présence du panneau d'affichage dudit permis de construire.

Qu'un premier passage a préalablement été réalisé suivant constat dressé par Maître Éric GODFRIN le 17 avril 2018.

**DEFERANT A CETTE REQUISITION :**

Je, Mademoiselle Pauline ANDRIEU, Clerc habilitée aux constats près la SELARL ATOUT HUISSIER, GODFRIN, BOUVIER et associés, Huissiers de Justice Associés, à VOVES, 30 Boulevard Collier-Bordier 28150 LES VILLAGES VOVEENS, B.P. 20013, me suis rendue sur place ce jour.

**CONCILIATION**

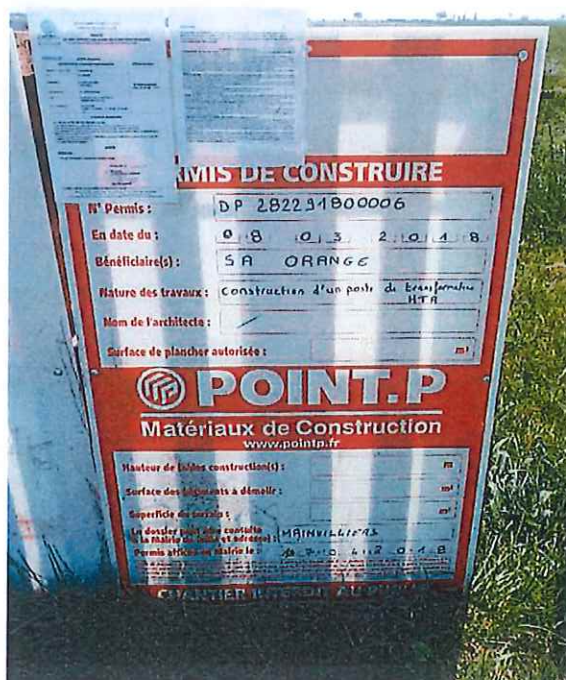
Arrivé rue du Gro Harlem Brundtland à MAINVILLIERS, au niveau du rond-point au fond de l'impasse, je constate la présence d'un panneau d'affichage de permis de construire.



Ce panneau est visible de tous depuis la voie publique et parfaitement lisible. Il est en conformité avec l'article A 424-8 du Code l'Urbanisme ainsi qu'avec les articles A 424-15, A 424-16, A 424-17, A 424-18 et A 424-19 du Code de l'Urbanisme.



Je reproduis ci-après les mentions principales dudit panneau.



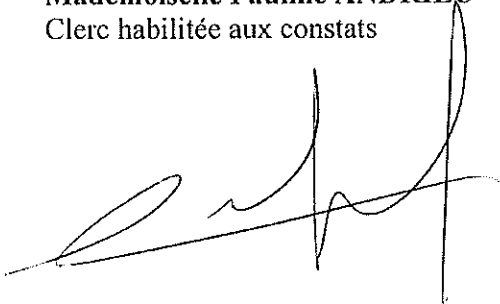
PERMIS DE CONSTRUIRE N° :	DP 28 22 91 800006
DELIVRE LE :	08 03 2018
BENEFICIAIRE :	SA ORANGE
NATURE DES TRAVAUX :	Construction d'un poste de transformation MTA
MAIRIE :	MAINVILLIERS
DATE D'AFFICHAGE EN MAIRIE	17/04/2018

Le délai de recours contentieux est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain du présent panneau (article R 600-2 du code de l'urbanisme).

Tout recours administratif ou tout recours contentieux doit, à peine d'irrecevabilité, être notifié à l'auteur de la décision et au bénéficiaire du permis ou de la décision prise sur la déclaration préalable. Cette notification doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze jours francs à compter du dépôt du recours (article R 600-1 du code de l'urbanisme) A 424-2 arrêté du 5/06/07.

EN CONSEQUENCE, J'AI DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL D'AFFICHAGE POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT

**Mademoiselle Pauline ANDRIEU**  
Clerc habilitée aux constats



**Maître Eric GODFRIN**  
Huissier de Justice



**COÛT ACTE**  
Arrêté du 26 Février 2016

<b>Frais déplacement</b>	
A.444-48 C.com	7,67
<b>Emolument</b>	<b>113,26</b>
	-----
<b>H.T.</b>	<b>120,93</b>
<b>Tva 20%</b>	<b>24,18</b>
<b>Taxe Forfaitaire</b>	
art.302 bis Y CGI	14,89
	-----
<b>Coût de l'acte</b>	<b>160,00</b>